PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 16 JANVIER 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme la Maire : bonsoir à toutes et à tous. Permettez-moi de vous souhaiter une excellente année 2025, à vous-mêmes, à vos proches, et une très bonne année aux Fonsorbais qui nous écoutent, et à la commune de Fonsorbes.

Mme la Maire procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, ROUER, SIMÉON, STEMER, VITET et VOISIN MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme RIPOLL a donné procuration à Mme BRUN Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN M. MONROZIER a donné procuration à Mme SIMÉON
ABSENT(E)S	Mme LE PRIOL
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	Mme CALVO Marie-Louise
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 133 – trottoir à l'angle de la route de Seysses et de l'avenue des Raisins 3 - Lancement de la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité 4 - SIVOM-SAGe – mise à disposition du rapport d'activité 2023 5 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 6 - Questions orales posées par les divers groupes 7 - Informations diverses

Convocation :	**Nombre de membres :**
date : 9 janvier 2025	**du Conseil Municipal** : 33
envoi : 10 janvier 2025	**en exercice** : 33
affichage : 10 janvier 2025	**présents** : 28
	votants : 32

1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : c'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté". Donc, nous proposons, Mme CALVO ?
Mme CALVO acquiesce.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner Mme CALVO Marie-Louise, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté", en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : merci Mme CALVO d'assurer le secrétariat de ce Conseil qui devrait être relativement court.

Pour ce qui concerne le Procès-Verbal de la séance du 18 décembre dernier, il est en cours de rédaction. Donc, nous le verrons lors du prochain Conseil Municipal, à savoir le 13 février.

2 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AS N° 133 - TROTTOIR A L'ANGLE DE LA ROUTE DE SEYSSES ET DE L'AVENUE DES RAISINS (*délibération n° 2025-001*)

M. Briantais, Adjoint délégué à l'urbanisme : il vous est proposé de procéder, pour régularisation, à l'acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 133 qui constitue une partie du trottoir à l'angle de la route de Seysses et de l'avenue des Raisins, pour une surface de 10 m².
Cette rétrocession a fait l'objet d'un accord par le propriétaire.
Ladite parcelle sera rétrocédée à l'euro symbolique, les frais de notaire seront pris en charge par la commune.
Elle sera classée dans le domaine public de la commune.
Les plans et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : c'est une régularisation, comme nous en faisons régulièrement, quasiment à chaque Conseil Municipal. L'acquisition ne nous coûte pas cher, ce qui nous coûte plus cher, effectivement, ce sont les frais de notaire. Mais nous n'avons pas le choix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de procéder, pour régularisation, à l'acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 133 selon les conditions ci-dessus énoncées.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

3 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (*délibérations n° 2025-002 et n° 2025-003*)

M. Briantais : l'ancien Règlement Local de Publicité applicable sur la Ville de Fonsorbes avait été approuvé le 26 août 2002 mais ne s'applique plus depuis plusieurs années.
Pour rappel, la Loi Grenelle II de 2010 a imposé la révision des Règlements de Publicité, avec une date butoir au 13 juillet 2020.
La commune avait donc procédé au lancement de la révision de son Règlement en 2016 :

- délibération du 1er septembre 2016 : prescription de la révision du Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire communal et organisation d'une concertation afin de recueillir les observations du public
- délibération du 15 novembre 2018 : bilan de la concertation préalable à l'élaboration du Règlement Local de Publicité et arrêt du projet de Règlement Local de Publicité.

Toutefois, le projet n'ayant pas été approuvé dans les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 13 août 2019, il n'a pas été donné suite à cette procédure. Le Règlement Local est alors devenu caduc au 13 juillet 2020, le Règlement National a donc été appliqué sur la ville à compter de cette date.
Aussi, il est souhaitable de réengager la procédure afin de répondre aux évolutions du territoire, celles réglementaires, et afin d'améliorer la qualité du paysage urbain.
Pour cela, il est nécessaire de mettre à jour le Règlement Local de Publicité et sa cartographie (proposé en 2019), afin d'être cohérent avec les ouvertures des zones commerciales, d'activités ou artisanales.
Le bureau d'étude retenu est URBACTIS.
Les objectifs de la révision du RLP sont d'adapter au contexte local les dispositions prévues par la Loi en matière :

- d'emplacements (muraux, scellés au sol, toiture, autres) de densité, de surface, de hauteur et d'entretien
- de types de dispositifs autorisés (bâches, micro-affichage, enseignes)
- d'utilisation du mobilier urbain comme support de publicité et de publicité numérique
- de publicités et enseignes lumineuses

Ce règlement pourra prévoir des prescriptions spécifiques selon un zonage adapté à l'évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'urbanisation de la commune. Les zones qui ne sont pas couvertes par des dispositions spécifiques du RLP seront soumises aux prescriptions nationales du Règlement National de Publicité qui vaut alors RLP sur ces zones.
La concertation avec les administrés et les entreprises sera engagée, conformément à l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, soit :

- mise à disposition du public d'un registre de concertation et d'une adresse mail spécifique permettant de formuler des observations et propositions tout au long de la procédure de révision du RLP
- mise à disposition du public des documents de travail sur le site internet de la ville.

A l'issue de cette concertation, le projet de RLP sera arrêté par le Conseil Municipal. S'ensuivra une enquête publique avant approbation définitive du RLP.
En terme de rétro-planning, une approbation est prévue en décembre 2025.
Aussi, il vous est proposé de retirer la délibération du 15 novembre 2018 tirant le bilan de la concertation préalable à l'élaboration du Règlement Local de Publicité et arrêtant le projet, et de se prononcer sur une nouvelle délibération de lancement de la procédure d'élaboration du RLP qui précisera également les modalités de concertation.
Les projets de délibérations étaient annexés à la convocation.
Lors de la commission d'Urbanisme :

- les Élus se sont interrogés :
 - sur l'idée de reprendre le même bureau d'étude qu'en 2016 alors qu'il n'a pas réussi à faire aboutir favorablement le dossier :
 Le bureau URBACTIS étant le plus offrant en terme de prix, une partie importante du travail ayant été déjà réalisée, et vu que le suivi sera plus rigoureux (pas de double dossier comme en 2016 où il y avait le PLU et le RLP simultanément), il ne devrait pas y avoir de problème si le travail se fait en collaboration transversale entre le bureau d'étude et la commune.
 - sur la faisabilité du rétro-planning ; l'approbation serait pour la fin de mandat.
- Il a été relevé :
 - que certaines des propositions ont été abordées en 2016 mais n'ont pas donné de suite.
 - le problème des contraintes pour les commerçants du centre-ville, car la réglementation présentée en 2016 prévoyait plus de contraintes en centre-ville qu'aux alentours.
 - qu'un travail de concertation est nécessaire avec les acteurs locaux et la commission d'urbanisme dans le cadre de l'élaboration de la partie réglementaire et du zonage.
 - que dans la partie réglementaire, il faudra rester vigilant sur les activités commerciales qui ont des enseignes imposées par la maison mère (telles que les banques), et qu'il ne faudrait pas les faire déserter le centre-ville ; il y a donc un travail à cibler sur le centre-ville afin de répondre à une question d'égalité et de mise en "lumière" de l'établissement.
 - qu'il faudra vérifier comment s'applique la règlementation pour les bâtiments séparés du domaine public par un espace privé (Saint-Nicolas - Ortéga)
- De plus, il a été demandé :
 - qu'une règlementation particulière soit regardée dans le cadre des associations.
 - concernant la phase 2 (travail sur la partie règlementaire et cartographie), que la commission soit intégrée au fur et à mesure du travail et ne pas être sollicitée que pour la validation en fin de phase.

Mme la Maire : au-delà des remarques qui ont été faites au cours de la commission, tout a été repris par rapport aux propos qui ont été tenus, aux questionnements, aux remarques, est-ce que vous avez des choses à compléter ?
M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : oui. Déjà, je remercie M. BRIANTAIS pour le retour qu'il vient de faire de la commission, avec une justesse et une précision vraiment très bien, c'est fidèle. Donc, je le remercie.
Nous voulions revenir sur un point. Nous avons découvert, nous avons fait des recherches mais nous n'avons pas trouvé, qu'en fait le Commissaire Enquêteur avait émis un avis défavorable ; nous n'avons pas retrouvé trace que ce document et que sa position nous avait été donnés ou que nous en avions été informés. Donc, nous souhaiterions l'avoir, qu'il nous soit transmis. D'autant plus que lorsque nous avions travaillé sur le Règlement Local de Publicité, donc en 2015, il avait été dit que le Règlement Local de Publicité devait être lié au PLU, Plan Local d'Urbanisme. Je reprends les propos qui étaient de Mme la Maire : "*comme nous sommes en révision du PLU, il est tout à faire légitime de travailler sur le Règlement Local de Publicité, nous en avons l'obligation*".
Le premier Adjoint de l'époque avait ajouté "*le Règlement Local de Publicité doit être obligatoirement annexé à la*

révision du PLU". Donc, en voyant ces éléments qui nous avaient échappé, nous aimerions avoir des explications. Nous comprenons maintenant la position du Commissaire Enquêteur en 2019 qui n'avait pas validé le projet. Mais du coup, pourquoi il nous avait été dit ces phrases-là puisque ce n'est pas ce qu'il s'est passé, nous le travaillons aujourd'hui ? Est-ce que la législation a changé entre-temps ?
M. Briantais : non. À partir du moment où il n'y avait pas de Règlement Local de Publicité, c'était le Règlement National qui prenait le pas.
M. Pilet : non, ce n'est pas ça. Lorsque nous avons travaillé le Règlement Local de Publicité, à partir de 2015 qu'il a été adopté, nous demandions que ce soit travaillé. Il nous a été répondu, donc je viens de citer les phrases, c'est dans le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2018, que nous ne pouvions pas faire le Règlement Local de Publicité, qu'il y avait l'obligation de le faire avec le PLU.
Mme la Maire : manifestement, peut-être nous sommes-nous trompés à ce moment-là puisque nous avons révisé le PLU sans qu'il ne nous soit reproché de ne pas avoir un RLP à jour, puisque s'appliquait de toute façon, d'office, le Règlement National de Publicité. Donc là, nous le reprenons avec le travail qui va pouvoir se mener tout au long de l'année, avec la concertation nécessaire bien-entendu auprès des commerçants, artisans, c'est-à-dire différents propriétaires ou locataires de bâtiments sur lesquels il y a des enseignes.
Il y a deux objectifs, me semble-t-il : d'une part, permettre à tout un chacun de faire la publicité de son commerce, avec des dimensions cohérentes au bâtiment et à l'activité, et également d'éviter toute pollution liée à des enseignes ou des équipements qui génèrent de la pollution visuelle dans la ville. Ce sera donc l'équilibre à trouver.
M. Pilet : il faudra déterminer ce que nous entendons par "pollution visuelle", là c'est vraiment très subjectif.
Mme la Maire : oui. Des 4 m x 3 m partout, comme nous en voyons, c'est de la pollution visuelle, par exemple.
M. Pilet : nous n'allons pas reprendre l'état des lieux.
J'espère avoir bien compris à la commission que nous serons associés au travail, en tout cas qu'il y aurait une possibilité d'être associés au travail, et que nous ne soyons pas juste informés qu'à la fin du processus. Donc, nous pourrons le reprendre par rapport à, je suppose que nous allons garder le même état des lieux qui avait été fait en 2015, où nous voyions qu'au centre-ville, justement, des panneaux de 4 m x 3 m il n'y en a pas tant que ça ...
Mme la Maire : ... non ...
M. Pilet : ... il y en a essentiellement sur un endroit qui, je pense, fait partie du domaine privé.
A la réunion du Conseil Municipal du 15 novembre, il avait été aussi évoqué des totems pour harmoniser l'aspect esthétique qui devait être fait, qui devaient arriver, mais en fait, là aussi nous n'avons pas suivi, donc nous nous en excusons par rapport aux habitants. Ces totems, du coup, ils sont restés dans les cartons ?
Mme la Maire : s'il n'y en a pas, c'est qu'ils sont fort probablement restés dans les cartons. Mais, nous allons nous projeter, M. PILET, sur le travail à faire.
M. Pilet : oui, mais c'était déjà de la projection, une annonce avait été faite que des commandes avaient été passées, et qu'un travail était fait pour annoncer les différentes zones économiques, et les différents commerces, donc des choses engagées, et qu'ils devaient être installés sous peu ; c'était en 2018. Donc, nous voulions savoir, comme cela avait été annoncé là ...
Mme la Maire : ... comme vous avez pu le constater, cela n'a pas été fait. Nous sommes d'accord.
M. MAILHÉ, vous avez demandé la parole ?
M. Pilet : c'est important de pouvoir suivre les choses. Il y a des réunions du Conseil Municipal, du travail, des engagements pris, nous essayons de savoir où cela en est. Je m'en excuse, parce que d'habitude nous sommes un peu plus vigilants, et là cela nous est passé un peu à côté. Sinon, croyez-moi, nous aurions demandé des explications, où cela en était, bien avant.
Après, sur le Règlement Local de Publicité, je vais juste insister, mais M. BRIANTAIS l'a dit, sur l'importance de travailler pour, et c'était la même chose que nous avions dite en 2015, qu'il n'y ait pas de commerces délaissés ou qui se retrouvent dans une situation d'inégalité par rapport aux autres, et qu'il fallait une vue globale sur l'ensemble de la commune. Nous y serons très attentifs.
M. Mailhé, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : plusieurs points. Nous voulions soulever aussi le point qu'a soulevé Jean-Claude, c'est que nous n'avions aucune information sur le refus de la DDT et du Commissaire Enquêteur concernant le premier RLP. Nous n'en avons jamais eu l'information. Nous, nous sommes totalement dans l'idée qu'il faut un Règlement Local de Publicité, c'est clair. Mais, nous avons du mal à être pour ce point pour deux raisons : URBACTIS, vous le savez, je l'ai exprimé sur le PLU et je le re-exprime ici. Quand nous parlons des devis les mieux disants : les moins disants ne seront pas peut-être les mieux disants en termes de travail, cela nous gêne énormément. Quand on dit que le devis est trois fois moins cher, cela dépend de la taille du devis. Si c'est un devis à 50 000 € ou si c'est un devis à 5 000 €, ce n'est plus la même histoire sur les économies. Donc, nous n'avons pas le prix du devis.

M. Briantais : je peux vous le donner, nous étions avec un devis à 35 000 €pour simplement faire une reprise de ...
M. Mailhé : ... vous pouvez nous les envoyer les devis ...
M. Briantais : ... nous verrons. A ce moment-là ...
M. Mailhé : ... mais ce soir, nous ne les avons pas pour voter cette réouverture ...
M. Briantais : ... nous sommes d'accord. De plus, il n'y avait pas beaucoup de bureaux d'études capables de répondre à la demande.
M. Mailhé : nous, nous restons sur notre position, nous sommes d'accord pour un RLP, mais pas comme ça à la va-vite et en disant "on l'ouvre pour que ça termine en décembre 2025."
Il y a d'autre points. La présentation était super par contre en commission. Mais quand nous regardons la présentation : nous l'ouvrons aujourd'hui et nous voyons qu'en avril il faut que tout le travail soit fini. Ce qui veut dire que cela laisse, nous l'avons calculé avec Sandrine, 6 semaines pour faire l'état des lieux, rédiger un nouveau Règlement Local de Publicité avec concertation des Élus, j'espère bien, et des associations, des commerçants, il n'y a pas de précisions sur le nombre de réunions qu'il y aura avec les commerçants. D'ailleurs, nous avons fait une commission Urbanisme, mais je pense qu'il aurait été judicieux d'avoir une commission Urbanisme couplée avec une commission Développement Économique puisque nous avons touché vraiment l'économie de notre commune. 6 semaines pour le travailler, le nombre de réunions avec les commerçants, combien de fois ils vont revenir ? Si nous leur présentons un travail, que nous leur disons "voilà, il n'y a pas de clause de revoyure avant les consultations", si je suis commerçant, cela va me mettre dans le doute aussi. En fait, on dirait que nous le travaillons vite, vite, et nous l'avons dit pendant la commission, il faut qu'en décembre 2025 ce soit fini. Et j'ai dû mal à cerner pourquoi. Pourquoi ?
Mme la Maire : cela nous laisse quand même de la marge.
M. Mailhé : non. Parce qu'après avril, ce ne sont que des consultations, qui n'ont pas été faites la première fois. Et nous sommes en partie retoqués pour cela.
Mme la Maire : oui, les documents n'ont pas été envoyés aux PPA (Personnes Publiques Associées) en temps et en heure ...
M. Mailhé : ... je pense qu'un cabinet le sait ça, devrait le savoir.
Mme la Maire : ce n'est pas que de la faute du cabinet.
M. Mailhé : ce que nous disons, c'est que nous sommes totalement pour revoir le ... pas pour le revoir, puisqu'il n'existe pas à l'heure actuelle. Mais, avec URBACTIS, et le planning qui est proposé, je ne vais pas entamer le travail du RLP, parce que comme le dit Jean-Claude, il va falloir travailler sur le Règlement Local de Publicité, mais il n'y a aucune certitude que nous, "Fonsorbes Vert l'Avenir", soyons consultés ; il n'y a rien d'écrit en fait.
M. Briantais : vous allez déjà recevoir un document de travail, en fait le RLP qui avait été travaillé, de façon à pouvoir récolter l'ensemble de vos remarques. Donc, il y a également la possibilité, comme j'ai dit, sur le site de rajouter des commentaires. Et vous aurez le document que vous pourrez analyser et faire l'ensemble de vos remarques, et cela dès la semaine prochaine ...
M. Mailhé : ... et se rencontrer ...
M. Briantais : ... ensuite, nous avons déjà fait le calendrier et l'agenda sur février. Effectivement, vous allez être sollicités.
M. Mailhé : mais aujourd'hui, je ne l'ai pas tout cela. Donc, nous sommes pour l'ouverture, mais nous allons nous abstenir parce qu'il nous manque beaucoup de points, qui fait que, oui, nous y allons, et nous y allons à fond parce qu'il faut réellement le règlementer. Quand nous voyons les entrées de commune, oui, si nous arrivons sur la zone de Moundran, si nous arrivons sur la zone des Portes du Gers, nous voyons que nous l'avons mal règlementé parce qu'il y a quand même des enseignes qui sont vraiment très prenantes par rapport aux bâtis. Nous ne sommes pas contre du tout, mais la procédure à l'heure actuelle et le manque d'informations ne nous permettent pas de voter pour. Et nous n'allons pas voter contre puisque nous souhaitons le faire aussi.
Mme la Maire : de manière générale, il me semble quand même que nous ne subissons pas la pollution visuelle que subissent certaines communes, je ne sais pas si elles ont un Règlement Local de Publicité ou pas, mais dans certaines communes où nous entrons, les panneaux se succèdent les uns dernière les autres ; nous n'avons pas cela à Fonsorbes. Il y a des choses à règlementer indéniablement, à harmoniser, sans aucun doute, à expliquer, à accompagner ...
M. Mailhé : nous en sommes entièrement d'accord. Mais aujourd'hui, nous ne votons pas le RLP. Nous votons la procédure qui va arriver à la création de ce RLP.
Mme la Maire : nous sommes d'accord.
M. Mailhé : et une question : ils m'ont fait remarquer que nous avions recruté une Directrice de l'Aménagement du Territoire.
Mme la Maire : oui.

M. Mailhé : elle sera associée j'espère ? Et elle arrive quand ?
Mme la Maire : en avril.
M. Mailhé : oui, après, voilà.
Mme la Maire : aujourd'hui ...
M. Séverac : ... elle arrive début avril ...
Mme la Maire : ... nous avons du personnel qui travaille là-dessus ...
M. Mailhé : ... c'est pour cela que ...
Mme la Maire : ... nous avons une Responsable du service d'Urbanisme. Heureusement que la vie de la commune ne s'est pas arrêtée au niveau du service d'Urbanisme ...
M. Mailhé : ... ce qui nous gêne, c'est que nous voulons aller vite sur un point, je ne comprends pas, je ne sais pas pourquoi nous voulons aller vite au lieu de construire un planning ou ... en fait, nous n'avons pas construit un planning, nous avons construit un rétro-planning par rapport à une date butoir qui est 2026 ...
M. Briantais : ... fin 2025. Le rétro-planning a été fait, nous sommes quand même le 16 janvier, pour pouvoir ouvrir justement cette révision du règlement ; nous étions bien obligés d'accélérer les choses. Du travail a déjà été réalisé, et vous allez recevoir ces éléments dès le début de semaine prochaine.
M. Mailhé : c'est ce que je viens de dire. Quand nous avons un projet aussi important et qui est pour les Fonsorbais, parce que là c'est une pollution, nous en parlons souvent de la pollution visuelle, il faut le travailler, le travailler correctement, et le temps ne rentre plus en jeu. Il faut faire les choses bien. Nous l'avons vu la première fois. C'est criant. Donc, ce n'est plus un rétro-planning qu'il faut faire, c'est un planning, tout simplement.
M. Briantais : oui, mais c'est bien quand même de se fixer des objectifs, mêmes s'ils paraissent un petit peu ambitieux. Nous avons recruté, au niveau du Développement Économique, un agent supplémentaire qui nous aidera dans cette tâche. Nous avons le concours de M. Thierry LOUZON, qui a en charge le Développement Économique sur la commune. De plus, depuis 2020, une association de commerçants s'est créée. Il y a, je pense, moyen de travailler assez rapidement, surtout que nous ne partons pas d'une page blanche, comme je vous l'ai dit en commission, nous partons d'un document déjà établi, qui n'a pas pu passer pour des questions de formalisme, mais en réalité le travail était déjà fait. C'est bien pour cela que vous allez recevoir un document sur lequel vous allez pouvoir annoter toutes vos remarques. Et nous regarderons au fur et à mesure comment amender le document pour obtenir quelque chose que nous puissions valider sans problème d'ici deux mois.
M. Mailhé : tu parlais de M. Thierry LOUZON. C'est dommage qu'il n'ait pas participé à cette réunion parce que je pense qu'il a beaucoup de retours des commerçants et il aurait pu nous apporter quelques informations de plus à cette commission. Je pense qu'il faut réellement que la commission Développement Économique soit aussi associée à ce travail, parce que je sais que Jean-Philippe côtoie les associations et les commerçants, je sais que Thierry côtoie les commerçants, il est très important de les avoir dans ces groupes de travail.
M. Séverac : c'est prévu.
M. Mailhé : ce n'est pas écrit, nous ne le voyons pas ...
M. Séverac : ... je ne sais pas ce qui est écrit, ce qui n'est pas écrit. Mais, dans le rétroplanning fixé, je n'ai pas encore bien saisi à quoi faisait référence la date du mois d'avril puisque l'option finale est prévue pour la fin de l'année ...
Mme Marnac : ... il faut lire les documents, M. SÉVERAC. C'est écrit. C'est la dernière page du programme qui nous a été envoyé.
M. Séverac : oui, tant mieux. Mais ce que je veux dire, ...
Mme Marnac : ... c'était juste, comme nous ne servons à rien, de temps en temps nous vous précisions que les documents, nous, nous les lisons.
M. Séverac : c'est très bien, vous avez bien fait. Ce que je veux dire, c'est que, d'abord, nous ne sommes qu'en janvier, jusqu'au mois d'avril, nous avons deux, trois mois pour travailler et mettre en œuvre. La commission Urbanisme s'est réunie pour lancer la procédure et ouvrir le calendrier de travail. Et si nous vous disons qu'un premier document sera envoyé la semaine prochaine, cela permet derrière d'organiser la consultation avec les commerçants, avec les différentes commissions et de faire avancer le travail. Après, si en avril tout n'est pas bouclé, nous verrons où nous en sommes, nous décalerons le calendrier si besoin est. Je pars du principe effectivement qu'il faut que nous le fassions bien. Donc, ce qui prime, c'est plus la qualité du travail de fond que celui sur la date telle que nous pouvons l'envisager aujourd'hui. Mais non, vous avez l'air de vous bloquer sur ...
M. Mailhé : ... c'est ce que je viens de dire, tu ne fais que répéter. Par contre, là où tu trompes Philippe ...
M. Séverac : ... mais moi je ne me bloque pas sur une date ...
M. Mailhé : ... nous n'avons pas trois mois pour mettre en œuvre, ... ce n'est même pas pour mettre en œuvre ... c'est six semaines, pour avoir fini. Ce n'est pas pareil. Nous aurions deux mois pour la mise en œuvre, nous serions totalement d'accord ...

M. Séverac : ... non, le fini, ce sera lorsque le Conseil Municipal votera, à la fin.
Élément complémentaire d'information : sur les devis qui ont été fournis, parce que pour URBACTIS, j'avais moi aussi des réticences, trois cabinets d'études nous ont fourni une proposition. L'un est à 32 460 € TTC, un autre à 17 640 € TTC et celui qui a été retenu à 10 608 € TTC. Pourquoi il est moins cher ? C'est effectivement parce qu'il a en partie fait le travail en 2019, que nous nous appuyons sur le travail au moins de collecte des données qui a été fait. Mais, le travail que nous devons faire maintenant, c'est de vérifier que cela colle à la réalité, ce qu'il faut améliorer, faire bouger. C'est un travail plus d'appréciation que de collecte des données.
M. Mailhé *s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : oui, mais une mise à jour est nécessaire ...
M. Mailhé : ... il faut compter la première facture et ce devis pour avoir un comparatif réel ...
Mme la Maire : ... ce n'est pas forcément de la responsabilité d'URBACTIS le fait de ne pas avoir envoyé les documents en temps et en heure aux PPA. Nous ne pouvons pas le lui reprocher.
M. Pilet : c'est-à-dire ? Cela veut dire quoi ?
Mme la Maire : il y a eu un problème de transmission au sein de la collectivité, qui a fait que les dossiers ne sont pas partis en temps et en heure.
M. Pilet : d'accord. Je me permets de demander une chose à M. BRIANTAIS. Je trouve que j'ai de l'expérience, puisque c'est le deuxième mandat où je suis dans la Minorité municipale. Lors de la première étude du Règlement Local de Publicité, j'avais pris le temps d'aller faire le tour des commerçants. J'ai voulu amener ce qu'ils m'avaient fait remonter puisque très peu avaient participé ou avaient pu participer aux réunions publiques organisées par la Majorité de l'époque, et j'avais tenté de me faire porte-parole de tout ce que j'avais pu entendre en faisant le tour des commerçants. Malheureusement, je n'ai pas eu d'écho dans cette enceinte et en commission. Donc, j'espère, si l'expérience se renouvelle, que les autres Élus et moi serons entendus et que nous n'aurons pas les réflexions, je ne vais pas vous les lires, je les ais sous les yeux sur le compte-rendu, qui dénigrent les personnes ...
Mme la Maire : ... ce qui est certain, c'est que tous les commerçants, nous avons leurs coordonnées, seront tous informés de la démarche, et il ne tiendra qu'à eux de suivre l'avancée du dossier, de faire remonter leurs problématiques, leurs besoins, leurs envies, leurs critiques. Nous serons à l'écoute ...
M. Pilet : ... si j'ai bien compris, un effort sera fait sur la concertation, qu'ils seront associés. Après, nous verrons, je crois que là aussi ...
Mme la Maire : ... après, s'ils ne répondent pas, c'est que cela convient ...
M. Pilet : ... nous n'allons pas reprendre le compte-rendu, nous n'allons pas reprendre la même discussion qu'en 2018 ...
Mme la Maire : ... si, c'est vous qui revenez dessus, M. PILET ...
M. Pilet : ... non, j'essaie de faire en sorte que le travail qui avait été fait par certains, même si, vous, vous le qualifiez de manière à chaque fois négative, des personnes font du travail, qu'il soit pris en compte. Quand des Élus vont faire le tour des commerces, à l'époque j'avais été le seul à le faire pour une grande majorité des commerçants, et que je ramène des choses, nous allons surement faire la même chose là, si des commerçants ne peuvent pas participer aux réunions, effectivement nous préférons que les commerçants viennent sur les réunions publiques et toutes les instances de travail qui soient faites, mais ils ont des contraintes qui font que parfois ils ne peuvent pas participer. Et que si quelqu'un amène leur parole, j'espère qu'elle sera entendue ce coup-ci.
Et j'en profite pour repréciser ce que nous avons dit à la commission d'Urbanisme, c'est que dans l'association des commerçants actuelle, à notre connaissance il a très peu de personnes, je crois que c'est une ou deux, qui ont des enseignes. Donc, il faut en tenir compte dans la concertation avec ces personnes-là.
Et la dernière chose que nous voulions dire, c'est que ce n'est pas la pollution visuelle qui nous anime dans l'avancement de ce travail sur le Règlement Local de Publicité, c'est créer une dynamique pour que les commerçants et artisans puissent vivre, et qu'il y ait un dynamisme économique et commercial sur la commune. C'est ce qui nous avait animés en 2015. Je pense que nous ne pouvons pas dire que sur la commune il y ait une pollution visuelle des enseignes, je veux que ce soit bien clair ...
Mme la Maire : ... ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai parlé de pollution visuelle, mais j'ai parlé également de nécessité de bien identifier les commerçants, etc. ...
M. Pilet : ... je veux que nous soyons clairs ...
Mme la Maire : ... il y a les deux versants à prendre en considération, je pense que c'est important ...
M. Pilet : ... je veux que nous soyons clairs ...
Mme la Maire : ... nous avons bien compris ...
M. Pilet : ... sur l'objectif. Et nous, ce que nous allons défendre, c'est celui-là.
Mme la Maire : très bien, parfait. N'ayez pas de doute sur le fait que nous défendons également, quoi que vous en pensiez, les commerçants et artisans de la commune.

Donc, je mets au voix le point ...
M. Pilet : ... l'égalité. Et juste pour finir, sur le vote. Nous allons aussi nous abstenir pour ces raisons-là et aussi pour les raisons, que nous rejoignons, exprimées par le groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir".
M. Mailhé : je souhaitais faire une remarque de plus. Quand je dis qu'il faut associer la commission Développement Économique ...
Mme la Maire : ... oui, bien-sûr Jean-Philippe BAË et Thierry LOUZON ...
M. Mailhé : ... je vais dire pourquoi parce que ce que tu viens de dire démontre qu'il faut le faire. Tu as dit "on va envoyer un message à tous les commerçants, nous avons leur adresse. S'ils ne répondent pas, on pourra pas faire grand-chose." Je pense que Jean-Philippe, Thierry, nous, Jean-Claude, quand nous connaissons la vie du commerçant, il a très peu de temps pour lui et pour répondre. Je pense que nous aurons besoin d'une planification en amont et de les avertir très tôt, qu'ils puissent bloquer des dates pour venir. Parce que si nous attendons que nous ayons une réponse d'eux, quand ils ont fait une journée, que le soir il faut qu'ils fassent le bilan, qu'ils appellent le comptable, qu'ils regardent les chiffres, c'est compliqué. Ils le savent. Je pense qu'ils amèneront beaucoup plus d'informations que moi. Mais, nous avons besoin d'une planification beaucoup plus concrète.
Mme la Maire : comme cela vous a été rappelé tout à l'heure, nous avons recruté, il y a plusieurs semaines, une technicienne en charge du Développement Économique. Elle est en lien avec les commerçants, elle ira donc sans aucun doute les voir, il y aura un suivi, des rappels si nécessaire. L'objectif est de les associer le plus possible, bien-entendu ...
***M. Mailhé** s'exprime hors micro.*
Mme la Maire : oui, mais il y a un moment où si les personnes ne participent pas malgré les sollicitations multiples, nous avancerons.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération du 15 novembre 2018 tirant le bilan de la concertation préalable à l'élaboration du RLP et arrêtant le projet.

VOTE	**Pour :**	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le lancement de la procédure d'élaboration du RLP.

VOTE	**Pour :**	24
	Contre :	0
	Abstention :	8 (*Mmes Bobo, Marnac, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Maillhé et Pilet*)

Mme la Maire : adopté.
Mme Marnac, hors micro : j'adore "adopté".
Mme la Maire : oui, "adopté" ... Expliquez-moi, Mme MARNAC, ce qui vous fait rire. Je n'ai pas compris.
Mme Marnac : vous avez dit "adopté". Cela montre bien qu'en fait, peu importe ce que nous disons, ...
Mme la Maire : ... non, la délibération est adoptée ...
Mme Marnac : ... c'était la manière de le dire ...
Mme la Maire : ... avec 9 abstentions, c'est adopté. Au même titre que j'aurais pu dire pour satisfaire ou pas M., "parfait". Il faut vraiment que je fasse attention à ce que je dis.
M. Pilet : excusez-moi. "9" abstentions ?
Mme la Maire : 5 et 3, 8. J'ai dit "9" ?
M. Pilet : oui.
Mme la Maire : pardon, avec toutes mes excuses. C'est "8".

4 – SIVOM-SAGe – MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 *(délibération n° 2025-004)*

Mme la Maire : c'est juste pour vous dire qu'est mis à votre disposition le rapport d'activité 2023 du SIVOM-SAGe. Vous pouvez le récupérer via le lien de la plateforme en question que vous avez.
Je vous demande simplement de valider cette mise à disposition, le fait que vous avez eu l'information.
M. Pilet : pourquoi nous avons le SIVOM-SAGe ? Nous sommes encore ...
Mme la Maire : ... oui, nous sommes adhérents au SIVOM-SAGe. C'est donc légitime de mettre à notre disposition ...
M. Pilet : ... oui, d'accord, pour le crématorium.
Mme la Maire : oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'acter la mise à disposition du rapport d'activité 2023 du SIVOM-SAGe.

VOTE		
	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : c'est adopté.
M. Séverac, hors micro : c'est le rôle du Maire de donner le résultat du vote.
Mme la Maire : je peux faire mieux : "parfait, c'est adopté".

5 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 16 décembre 2024 : fourniture de produits alimentaires et boissons 2025-2029 : nous avons retenu l'offre de la société TRANSGOURMET pour un montant maximum annuel de 3 500 € HT.
 M. Pilet : pour cette décision, nous voulions des précisions parce qu'il nous semble que pour la fourniture de produits alimentaires, nous avons déjà des prestations, avec des prix, etc, avec le Muretain Agglo.
 Mme la Maire : nous n'avons pas retenu le Muretain Agglo. Cela nous permet de commander ce que nous avons envie de commander en termes de petits biscuits d'apéritif, de vins d'apéritif, de sodas, d'eaux minérales, etc. Nous préférons nous adresser à une entreprise comme TRANSGOURMET. Mais cela n'empêche pas que nous puissions éventuellement commander, par exemple si nous décidions de faire un plateau repas au cours d'un Conseil Municipal, de commander auprès du Muretain Agglo. Ce n'est pas incompatible.
 M. Pilet : quand nous l'avions évoqué en Conseil Municipal, que vous nous l'aviez présenté, il y avait une trame des prix, le Muretain Agglo paraissait beaucoup plus compétitif.
 Mme la Maire : je ne suis pas sûre que nous puissions dire cela, M. PILET.
 M. Pilet : je ne sais pas, nous n'avons pas eu tous les éléments.

- Décision Municipale du 9 janvier 2025 : missions SPS et Contrôle Technique pour la rénovation du Centre de Loisirs de Cantelauze : le marché a été attribué à APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION TOULOUSE :
 - SPS (Sécurité Protection Santé) : 3 600 € TTC
 - CT (Contrôle Technique) : 8 880 € TTC

 Donc, nous avançons sur ce chantier-là.
 Mme Marnac : pour les montants que vous avez annoncés, cela veut dire que c'est tranche ferme et tranche optionnelle ? Parce qu'en fait il y avait deux tranches, c'est ce qui est écrit dans le document, donc nous avons pris la globalité ?
 Mme la Maire : oui. Nous arrêtons de parler de tranches optionnelles.
 Mme Marnac : oui, voilà.
 Mme la Maire : c'est ce que ...
 Mme Marnac : ... c'est ce que nous avions dit ...
 Mme la Maire : ... c'est ce que nous avions évoqué lors d'un Conseil Municipal antérieur.

6 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Avenue du Château d'Eau, un accident est survenu : une dame est tombée, la plaque qui protège un compteur enterré s'est dérobée quand elle a posé le pied dessus. Si des barrières et une installation de fortune sécurisent le site, la situation est en l'état depuis cet été. Nous savons que l'espace relève du domaine privé, mais qui fait office de domaine public, la Mairie faisant partie de la copropriété.
 Nous voudrions savoir quelle action la municipalité compte mettre en œuvre pour résoudre cette situation rapidement.

Mme la Maire : oui, effectivement, cela s'est passé sur un espace vert, pas sur un cheminement piétonnier, en l'occurrence devant le coiffeur.
L'Élu de permanence, à l'époque, a sollicité la copropriété pour le lui signaler. Mais nous n'avons pas été les seuls à le faire, je pense que les commerçants situés devant l'ont signalé également. Mais lettre morte. Nous l'avons donc relancée. Normalement, les travaux devraient être faits la semaine prochaine, c'est-à-dire mettre une plaque en dur et non pas une plaque plastique, s'agissant des compteurs d'eau. Cela a été oublié par la copropriété. Vous avez bien fait, M. PILET, de le souligner, de façon à ce que ce soit corrigé.

2. Mme la Maire, dans un mail adressé à M. PILET le 2 janvier 2025, indique " ... vos courriers/signalements adressés à différentes instances étatiques (Procureur de la République, Sous-Préfet, DDT, DREAL, ...) qui n'entraînement pas de réponse de la part de vos interlocuteurs ...".
Nous voudrions connaître les moyens dont dispose Mme la Maire pour être en mesure d'écrire cette affirmation sur la réalité des correspondances à destination du Président du groupe des Élus de "Fonsorbes l'Humain d'Abord".

Mme la Maire : c'est simple : c'est vous, M. PILET, qui nous annoncez que vous écrivez à tel endroit, que vous écrivez à untel ou untel, cela a été confirmé lorsque le Sous-Préfet est venu : vous lui avez posé la question "avez-vous reçu mon courrier ?". Et puis, pour nous, derrière, il ne se passe rien. Donc, ...
M. Pilet : ... non, vous écrivez, ce que nous reprenons, ce sont les réponses. Vous dites que vous êtes au courant visiblement, dans votre écrit ...
Mme la Maire : ... non, non ...
M. Pilet : ... reprenez la phrase telle qu'elle est, c'est ce que vous écrivez ...
Mme la Maire : ... non, je vous dis simplement "qui n'entraînent pas de réponse de la part de vos interlocuteurs". Du moins, pas à nous. Je suppose que vous dénoncez des choses que vous estimez non correctes, que nous aurions faites, je n'en sais rien ...
M. Pilet : ... nous demandons des informations, par exemple, nous avons des réponses. Ce qui m'embête dans ce que vous avez écrit, c'est que cela laisse entendre, en tout cas nous l'avons pris comme ça, que vous êtes au courant des courriers que nous recevons. Donc, nous étions un peu ...
Mme la Maire : ... je suis au courant des courriers que nous ne recevons pas, par contre. C'est-à-dire que lorsque vous interpellez des institutions, c'est flagrant, nous savons que vous les avez interpellées sur des actions que nous avons menées, vous nous l'avez dit. Mais nous, derrière, nous ne recevons aucune demande d'information, aucune prescription bien-entendu ne nous est faite. Donc, je me disais que c'était peut-être des courriers qui étaient vains. C'est ce que je voulais dire dans ma réponse. Vous, vous avez peut-être des réponses. Mais nous, ...
M. Pilet : ... parce que parfois nous posons des questions, nous avons des réponses.
Mme la Maire : d'accord. Certains de vos courriers dénoncent des faits, des actes, des actions, c'est vous qui nous l'avez dit plusieurs fois "j'ai écrit à ce sujet-là", mais pour nous, derrière, rien ne revient. Donc, c'est que fort probablement ce que vous dénoncez n'a pas lieu d'être.
M. Pilet : nous vous laissons interpréter ; encore une fois, c'est une interprétation ...
Mme la Maire : ... vous savez, les services de l'État, quand ils ont des choses à nous dire, ils ne nous oublient pas ; nous, comme les autres, au demeurant.

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Sur le BP 2024, il est inscrit une recette de 750 000 € sur la vente des terrains du Pistoulet.
A ce jour, combien de ventes ont été réalisées et pour quelle somme ?

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "Développement Économique et Emploi" : dans le ROB 2024 présenté au Conseil Municipal du 7 mars 2024, figuraient des ventes pour la ZAE du Pistoulet pour 750 000 €.
Au Conseil Municipal du 4 avril 2024, il a été voté le Budget Primitif 2024 dont l'estimation des ventes pour la ZAE du Pistoulet figurait pour 400 000 €.
En 2024, deux ventes ont été réalisées, pour 654 297 € perçus par le Muretain Agglo ; la part reçue pour les 9 142 m² est donc de 256 622,08 €.
D'autres ventes ont été décalées, et sont prévues en début d'année. L'information sera donnée lors de la prochaine réunion de la commission Économie.

M. Mailhé : nous avons relu le BP, il y avait bien 750 000 €.
Mme la Maire : pas au budget.
M. Louzon : pas au budget voté. Regardez le budget voté le 4 avril ...
M. Mailhé : ... nous l'avons regardé ensemble, 750 000 €.
Et, pour les 250 000 €, ce sont donc 250 000 € que nous avons reçus ? ...
M. Louzon : ... 256 000 € ...
Mme la Maire : ... non, nous ne les avons pas reçus. J'ai encore relancé ...
M. Séverac : ... si, nous les avons reçus aujourd'hui
Mme la Maire : ... aujourd'hui ? D'accord. Parce que j'ai relancé le Muretain Agglo en début d'année ...
M. Mailhé : ... nous clôturons le budget avec 500 000 € en moins ...
Mme la Maire : ... l'argent était parti à la Trésorerie, il y était quasiment 2 ou 3 jours après le vote en Conseil Communautaire. Donc, c'était bloqué à la Trésorerie. C'est arrivé aujourd'hui, c'est donc une bonne nouvelle.
M. Mailhé : et nous prévoyons combien pour l'année 2025 ?
Mme la Maire : davantage. Thierry vous en parlera lors de la prochaine commission Économie.
M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : si vous dites qu'au budget nous avons voté 400 000 €, là nous n'avons reçu que 250 000 €, il va nous manquer quand même 150 000 € ...
M. Louzon : ... 256 000 €, oui ...
M. Fédou : ... oui, 256 000 €, il va nous manquer 150 000 € pour équilibrer le budget.
Mme la Maire : cela ne veut pas dire que tous les travaux que nous avions prévus en dépenses ont été faits.
M. Fédou : certes. Mais, en recettes, quand même, il va nous manquer 150 000 € de recettes.
Mme la Maire : oui. Mais si nous ne les dépensons pas par ailleurs, tout va bien.
M. Fédou, Mme la Maire et M. Mailhé *s'exprimant simultanément, leurs propos sont incompréhensibles.*
M. Mailhé : de mémoire, c'est bien le premier terrain que nous ...
Mme la Maire : ... les deux premiers terrains ...
M. Mailhé : ... les deux premiers terrains que nous récupérons réellement depuis le début ?
Mme la Maire : oui.
M. Mailhé : depuis 2018.
Mme la Maire : cela prend du temps. Il y a eu le temps du permis d'aménager, le temps des permis de construire, le temps de l'instruction de tout cela, et donc bien-entendu ...
M. Louzon : ... et il y a le temps bancaire ...
Mme la Maire : ... et le temps bancaire. Les acquéreurs ne paient que lorsqu'ils ont la certitude que leur projet est viable.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 13 février, à 18h30.

M. Pilet : excusez-moi, juste une question. Au niveau du chauffage dans les écoles ...
Mme la Maire : ... c'est réglé, M. PILET.
M. Pilet : je vais juste finir. J'ai reçu un mail aujourd'hui de la Directrice Générale des Services, que je remercie de m'avoir informé, qu'à priori c'est effectivement réglé, le chauffage a été remis aujourd'hui. Mais, est-ce que c'est une réparation ...
Mme la Maire : ... non hier.
M. Pilet : hier, d'accord. Est-ce que c'est une réparation définitive ou c'est juste provisoire ? Parce qu'il me semblait qu'il manquait une pièce.
Mme la Maire : là, aujourd'hui, nous espérons que c'est définitif. Ce qui nous interpelle quand même, je vais être très honnête avec vous, c'est le fait que des températures aussi basses fassent que nous nous retrouvons avec une défaillance de la pompe à chaleur. Donc, la question peut se poser, et nous allons voir ce que nous faisons de cela, est-ce qu'elle est dimensionnée pour des températures extrêmement basses ? Auquel cas ce n'est pas de notre responsabilité, mais peut-être de celle du bureau d'études. A voir.
Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut rappeler quand même aux gens qui fréquentent les écoles que par des températures comme celles-là, nous fermons les portes et nous n'ouvrons pas les fenêtres. Parce qu'il y a cela aussi.
M. Pilet : cela n'a rien à voir ... enfin ...
Mme la Maire : ... non, cela n'a rien à voir, mais cela dit ...

M. Pilet : ... si, en même temps, il faut pour l'aération, etc ...
Mme la Maire : ... non, non. Pour le Trépadé, c'est particulier, mais pour les autres, avec le double flux, il n'y a plus de raison d'ouvrir les fenêtres et les portes ...
M. Pilet : ... oui, mais à l'école maternelle ils sont obligés.
Mme la Maire : non. Maternelle Béouzo, maternelle Trépadé, sur un temps extrêmement ...
M. Pilet : ... très court. Mais, ce n'est pas ce qui fait que le chauffage ne marche pas. 12, je crois que c'était 13, 14° dans les classes ...
Mme la Maire : ... cela a été très vite réglé, M. PILET. Les services ont été très réactifs. Dès mardi matin, des radiateurs ont été amenés dans l'école. Vous nous avez alertés mardi à 22h00, nous le savions depuis mardi 8h00. Nous vous remercions de votre vigilance. Mais nous avions déjà fait ce qu'il y avait lieu de faire. SYSTHERMIC, notre prestataire, était dans l'école dès 8h20.
M. Pilet : l'information qui était donnée le mardi, nous n'allons pas polémiquer dessus, aux parents d'élèves, c'était que rien n'était réparé et qu'il n'y avait aucune solution. C'est ce qui a été dit aux parents.
Mme la Maire : je peux vous lire peut-être le mail, ou le SMS, que j'ai envoyé à la Présidente des Parents d'Élèves, ce n'est pas du tout ce que j'ai communiqué. Alors, peut-être que vous n'avez pas la bonne information ...
M. Pilet : ... je ne vous dis pas vous, je dis ce qui a été communiqué aux parents.
Un Élu *s'exprime hors micro.*
M. Pilet : je pense oui ... Vous ne communiquez pas aux parents ? ... Ce qui a été communiqué, c'est que mardi il n'y avait toujours pas de chauffage, qu'il fallait couvrir les enfants, et qu'il n'y avait pas de solution.
Mme Lacoste, Adjointe déléguée au secteur "Jeunesse et Scolaire" : il a été aussi dit dans ce texte envoyé aux parents que la Mairie était en train de travailler là-dessus.

Mme la Maire : bonne soirée à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES
Haute - Garonne

La Secrétaire de Séance
CALVO Marie-Louise